

SEV' INFOS

Le bulletin d'informations destiné aux Services Espaces Verts des communes, sur les alternatives aux pesticides.



MISSION EAU
zones pilotes

SOMMAIRE

- p.1 Semaine des Alternatives aux Pesticides : retour en chiffres
- p.2 Commune nature : Mittelbergheim - 1 libellule
- p.3 Commune nature: Barr et Dambach - 2 libellules
- p.4 Visite à Obernai Certiphyto

CONTACT :

Christine GUIONIE - christine.guionie@sdea.fr
Mission Eau - Secteur Piémont sud Bas-Rhinois
Tél. 03 90 57 50 95



www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes"
pour suivre nos actualités !

EDIT'EAU



Une proposition de loi sur l'interdiction des pesticides en zone non agricole sera proposée au Sénat en octobre prochain. Elle viserait à interdire d'ici 5 ans, l'utilisation de pesticides notamment par les collectivités mais aussi la vente pour les particuliers.

De nombreuses communes se sont engagées dans des démarches de réduction de pesticides ; cette annonce devrait donc les conforter dans leurs démarches et les encourager à poursuivre les nombreux efforts déjà réalisés.

Aussi, il apparaît essentiel de poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public sur l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé afin que tous adhèrent à la démarche « zéro pesticide » et soutiennent ainsi les communes !

Gilbert LEININGER,
Président de la Mission Eau

SEMAINE DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES RETOUR EN CHIFFRES

CHIFFRE CLE

4800

Bilan du 12 au 24 mars 2013

professionnels agricoles et viticoles, collectivités, particuliers et jardiniers amateurs se sont mobilisés fin mars pour participer aux diverses manifestations proposées dans toute l'Alsace.

Merci à tous pour votre soutien, votre venue et votre participation active à cette 6^{ème} édition !



Journées «collectivités»

élus et agents communaux alsaciens ont participé aux journées techniques proposées lors de la Semaine des Alternatives aux Pesticides.

CHIFFRE CLE

330

Les communes de Baldersheim et de Habsheim ont pu expliquer l'entretien de leurs espaces verts sportifs, gérés le plus naturellement possible.

Holtzheim et Saint-Louis apportaient leurs retours d'expérience sur la mise en place de prairies fleuries dans les espaces communaux.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a fait visiter les zones test «Zéro Pesticide», mises en place à proximité de Haguenau et d'Ebersheim. Des expérimentations sur des couvre-sols (paillages ou végétaux) sont en cours. Du matériel de désherbage mécanique est essayé sur les voiries départementales.

Enfin, la visite du parc des Roselières de Obernai, relatée dans l'article page 4, permettait de voir un exemple d'entretien en Gestion Différenciée.



COMMUNE NATURE

RETOUR D'EXPERIENCE



COMMUNE NATURE SUR LA MISIONS EAU

3 communes sur les 8 concernées par des aires d'alimentation de captages d'eau «Grenelle», dans le sud Du Bas-Rhin, ont été récompensées.

1 libellule = démarche initiée (plan de désherbage ou gestion différenciée)
Mittelbergheim

2 libellules = réduction de 70% de l'usage de pesticides
Barr, Dambach-la-ville

3 libellules = zéro pesticide
Aucune ... mais à venir !

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Alsace ont remis en 2011 et 2012 une distinction « commune nature » à 150 communes engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts. Les communes récompensées obtiennent 1, 2 ou 3 libellules selon leur degré d'engagement vers le Zéro Pesticide.

MITTELBERGHEIM : «UN DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE», 1 LIBELLULE

■ VERS LE «ZERO-PESTICIDE»

Ce petit village touristique d'environ 680 habitants a entamé une réflexion sur sa réduction de pesticides depuis quelques années. La démarche engagée par la commune de Mittelbergheim lui a valu **l'obtention d'1 libellule en 2012**.



■ QUI DIT PETIT VILLAGE DIT PEU D'AGENTS COMMUNAUX

A mittelbergheim, il n'y a qu'**un seul 1 agent communal** chargé de tous les travaux d'entretien de la communes. Heureusement, en été il est secondé par une personne en charge de l'arrosage et du desherbage. Le desherbage est effectué manuellement ou avec une desherbeuse thermique. Seul le cimetière et quelques endroits éloignés du centre sont deserbés aux herbicides chimiques.

■ LES PAVÉES : UNE AUBAIN POUR LES «MAUVAISES HERBES»

Ce joli village historique est pavé ! La fréquentation régulière des petites routes par des camions et tracteurs détériore les pavés et les descendent. D'autre part les interstices béants entre les pavés favorisent la levée des « mauvaises herbes ».

Pour répondre à différents objectifs : renforcer les pavés et éviter la pousse d'adventices, la commune de Mittelbergheim a décidé de refaire progressivement les joints entre les pavés.

Le choix s'est porté sur **du mortier de résine** certes plus cher mais plus durable. En effet certains joints avaient déjà été fait en mortier simple mais avec les passages des camions, ces joints se fissurent puis

deviennent friables au bout de 4-5 ans seulement.

Mise en œuvre retenue :

1. arracher les pavés en place
2. couler du béton et remettre les pavés dessus
3. jointer avec le mortier de résine.

Cout approximatif :

2000 € pour 6 m² (hors achat des pavés) soit **330 €/m²** env. main d'œuvre incluse.

L'objectif de la commune est de rejoindre progressivement les abords des bâtiments publics du village. C'est un investissement qui devrait se rentabiliser à moyen terme en simplifier l'entretien courant.



■ CHANGER LES MENTALITÉS

Un gros effort reste encore à faire : **changer les pratiques de certains administrés**. Il est difficile de convaincre tous les habitants de la nécessité d'entretenir devant chez soi ... sans produit chimique bien sûr !

Une conférence sur le jardinage naturel, avait été organisée en 2012 durant la Semaine des alternatives aux pesticides. Elle avait permis de sensibiliser une trentaine de personnes du village et des environs sur la nécessité de se passer de pesticides.



Le saviez-vous ?

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse accompagne les communes dans la réduction d'utilisation de pesticides :

- étude, diagnostic : jusqu'à 80% d'aide
- investissements (lutte biologique, plante couvre-sol, matériel alternatif) : jusqu'à 60% d'aide
- actions d'informations et de sensibilisation : jusqu'à 60% d'aide

BARR : 3 FLEURS, 2 LIBELLULES

La commune de Barr s'est engagée depuis 2010 dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux. La commune a été récompensée pour sa démarche par la distinction « commune nature », au niveau 2 libellules.

■ ACCOMPAGNÉE DANS SA DÉMARCHE

La démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires a débuté en 2010 à Barr. La FREDON Alsace a soutenu la commune en travaillant sur leur plan de désherbage et de gestion différenciée des espaces verts. Ce travail a permis de déterminer les différents types d'entretien à mettre en œuvre selon la localisation du site et le rendu esthétique souhaité.

■ ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

Une nouvelle venue est apparue avec la modification de l'entretien des sites communaux : la végétation spontanée.

La commune de Barr a choisi de tolérer l'apparition de la verdure entre les pavés et de communiquer sur le changement de pratiques pour que les habitants s'approprient la démarche.



■ GESTION DU CIMETIÈRE

La commune n'avait pas atteint **Zéro Pesticide** en 2011, notamment à cause du cimetière sur lequel le recours aux herbicides chimique avait été nécessaire. Dans toutes les communes il s'agit d'un lieu où la population tolère mal la végétation spontanée. Depuis 2012, les services techniques réussissent à gérer la végétation en faisant appel aux services de la SAVA (Section d'Aménagement Végétal d'Alsace). Cette prestation avait coûté environ 12000€ en 2012.



DAMBACH-LA-VILLE : 2 FLEURS, 2 LIBELLULES

Entre 2008 et 2011, le village de Dambach-la-ville a divisé par 4 sa consommation de glyphosate. Pour limiter le développement des « mauvaises herbes », les services techniques ont adopté plusieurs types de solutions. La commune a aussi été distinguée « commune nature », avec 2 libellules.

■ MODIFICATION DE L'OCCUPATION DES SOLS

Pour limiter la levée d'adventices dans les massifs et aux pieds des arbres, le village de Dambach-la-ville fait du paillage. Cette technique a permis d'économiser entre 10000L et 20000L d'eau/semaine en période estivale.



A l'entrée de Dambach-la-ville, un giratoire et les abords du nouveau lotissement sont semés en praire fleurie. Cette technique permet de libérer du temps aux agents communaux qui peuvent alors se consacrer à du désherbage manuel, mécanique ou thermique.

■ ADAPTATION DES TECHNIQUES DE DESHERBAGE

Le simple balayage des surfaces pavées, des caniveaux ... permet de supprimer les plus petites pousses d'herbe ainsi que la terre qui sert de support à la germination des graines. Dans un 1^{er} temps, un agent technique a été embauché et dédié au balayage manuel! Dans un 2nd temps, avec l'aide de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, la commune a fait l'acquisition d'une balayeuse mécanique.



PARC DES ROSELIÈRES

SEMAINE DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES - JOURNÉE COLLECTIVITÉS



Zoom sur...

OBERNAI

LE QUARTIER DES ROSELIÈRES

Superficie : 20 ha

Nb d'habitants : 1500 (soit 10% de la population de la commune)

Spécificités du quartier :

- 2ha d'espaces publics
- Sept bassins de traitements des eaux pluviales : 350 m³, 320 m³ ou 175 m³.

La FREDON Alsace a organisé le 21 mars 2013, dans le cadre de la Semaine des alternatives aux pesticides, une journée de sensibilisation aux techniques alternatives aux pesticides. Différentes interventions sur l'entretien durable des espaces enherbés ont enrichi cette journée. Une visite du quartier des Roselières à Obernai a permis d'illustrer concrètement la mise en oeuvre de la gestion différenciée des espaces verts.

■ LE PARC DES ROSELIÈRES

M. Bronner, responsable Espaces Verts de la ville d'Obernai, a commenté la visite du parc des Roselières et expliqué les différentes gestions réalisées dans l'espace public.

L'aménagement du site a été prévu pour laisser place à une gestion au naturel des espaces verts et des allées :

- sur les allées piétonnes, en stabilisé, aucun désherbage chimique ne sera fait, l'apparition de végétation spontanée est prévue dans la démarche ;
- le choix des espèces végétales s'est orienté vers des espèces locales : des pommiers, des poiriers, des pruniers, ou des

cerisiers ainsi que des frênes, des cornouillers, des noisetiers et des peupliers ont été plantés.

La création de ces espaces publics est une volonté des élus, afin de créer une plus-value du quartier.

■ LES BASSINS DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

Sept bassins traitent les eaux pluviales du quartier. Des roseaux ont été installés dans le fond des bassins, permettant la dégradation de certaines polluants.

Les bassins sont étanches pour éviter toutes infiltrations et contaminations éventuelles du milieu naturel.

■ LE BASSIN DE RÉTENTION

Un bassin de rétention d'une capacité de 3000 m³ a également été créé. Les eaux récupérées sont ensuite guider vers la station d'épuration ou rejeter dans le milieu naturel, en fonction de leur qualité.

Un projet est à l'étude avec Alsace Nature pour la réintroduction de crapauds vert dans le bassin de rétention où l'eau est présente, même en été.

CERTIPHOTO : les communes aussi sont concernées

L'utilisation des pesticides, toujours plus complexe!

A partir du 1er octobre 2014, les agents communaux appliquant des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, etc.) devront être titulaire d'un certificat individuel appelé « Certiphyto ». Il leur permettra d'acheter et d'utiliser des pesticides.

Quatre moyens d'obtention sont possibles :

- validation des diplômes obtenus il y a moins de 5 ans (liste sur arrêté ministériel) ;
- questionnaire à choix multiples : au minimum 13 bonnes réponses sur 20 questions ;
- une formation spécifique de 2 jours ;
- formation obligatoire d'1 jour suivie d'un questionnaire à choix multiples : au minimum 10 bonnes réponses sur 15 questions.

Le certiphyto est valide 5 ans. En Alsace, les centres de formation habilités pour le Certiphyto sont notamment les CFPPA de Rouffach et d'Obernai. La liste complète des centres habilités est disponible sur le lien suivant : <http://www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr/Certificat-individuel>. Les collectivités, qui font appel à un prestataire de service pour l'entretien des espaces publics, doivent s'assurer que l'entreprise a bien un agrément pour l'utilisation des produits phytosanitaires.



SEV' INFOS

n°5 Septembre 2013

Édition trimestrielle diffusée par les 5 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACT :

Christine GUIONIE - Mission Eau SDEA
christine.guionie@sdea.fr / Tél. 03 90 57 50 95
Secteur Piémont Sud Bas-Rhinois
www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !

Mission Eau du SDEA - Secteur du Piémont
4 rue d'Espagne, 67230 Benfeld
Directeur de la publication : Frédéric Mahé
Conception - rédaction : Christine Guionie
Photos - illustrations : Missions Eau
Impression : SDEA
Tirage : 40 exemplaires
Dépot légal et / ou N° ISSN : en cours d'attribution

